

Contrat de Ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis 2015 - 2022

RAPPORT ANNUEL
sur la mise en œuvre de la
politique de la ville
2021



Préambule

La Politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes (cf. Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014). Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Ces quartiers sont situés en territoire urbain, caractérisé par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. L'arrêté n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). À ce titre, l'État a retenu un quartier sur le territoire de Saint-Louis Agglomération : il s'agit du Quartier de la Gare à Saint-Louis.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les contrats de ville ont été prorogés de deux ans par la loi de finances de 2019 afin d'offrir un cadre de déclinaison stabilisé à l'ensemble des leviers d'action publique mobilisés pour les quartiers. Ils ont été à nouveau prorogés jusqu'au 31 décembre 2023 par la Loi de Finance 2022.

Le contrat de Ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis a été signé le 24 juin 2015. Il formalise un projet de développement global et partenarial pour le quartier en définissant les moyens humains que les acteurs institutionnels et associatifs s'engagent à mettre en œuvre.

Les priorités du contrat de ville sont l'aménagement urbain du quartier, l'optimisation des parcours d'insertion et d'emploi, le renforcement de la dimension éducative, l'accès au(x) droit(s) et aux services et la sécurité et la prévention de la délinquance.

Des moyens financiers spécifiques, en complément des financements et moyens de droit commun, sont affectés chaque année aux projets qui contribuent à l'atteinte de ces objectifs.

L'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le Président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Cette obligation a été supprimée par l'article 80 de la loi du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité ». Néanmoins, dans un souci de visibilité et de clarté dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville vis-à-vis des habitants, il a été décidé, à l'échelle du contrat de ville de Saint-Louis, de maintenir l'élaboration du rapport annuel et sa présentation auprès des différentes instances. Le document se veut également plus concis et moins technique afin d'en favoriser la lecture.

Ce rapport retrace donc les actions menées au cours de l'année 2021. En revanche, il ne rend pas compte de la réflexion engagée en cours d'année sur l'évaluation finale du contrat, dans la mesure où un rapport dédié en rendra compte en 2022.



Ce rapport annuel a été rédigé par Saint-Louis Agglomération en collaboration étroite avec la Ville de Saint-Louis. La rédaction du rapport a bénéficié de l'accompagnement de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), centre de ressources régional Politique de la Ville.

Sommaire

Préambule	3
Regards sur le Quartier de la Gare	5
Evolution de la situation sur le quartier	
Synthèse globale des actions au bénéfice des habitants	8
Des actions au bénéfice des habitants	9
Des actions visant à favoriser la cohésion sociale et renforcer le lien social	9
La médiation sociale au service du lien social	13
Des actions visant à renforcer l'insertion sociale et professionnelle	14
Des actions visant à améliorer le cadre de vie	16
Une gouvernance dynamique	19
Des moyens financiers dédiés	21
Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2021 (DSU-CS)	24
Annexe 1 - Profil sociodémographique du Quartier de la Gare	26

Regards sur le Quartier de la Gare

Evolution de la situation sur le quartier

Un quartier qui connaît une évolution du nombre d'habitants plus forte que le reste du territoire

Le nombre d'habitants du Quartier de la Gare qui avait été évalué à 1 889 habitants¹ au moment de la signature du contrat de ville s'établit dorénavant, selon les estimations issues du recensement de la population de 2018, à 2 242 habitants².

Si l'ensemble du territoire connaît une croissance positive, la population a crû plus fortement à l'échelle du quartier prioritaire qu'à celle de la ville et de l'agglomération : 18,7% à l'échelle du quartier, 8,7% à l'échelle de la ville et 5,8% à l'échelle de l'agglomération. Le territoire, dans son ensemble, présente un haut niveau d'attractivité lié à la dynamique économique de la Suisse et la disponibilité de logements.

Les habitants du quartier représentent, en 2018, 10,4% de la population municipale, contre 9,5% au moment de la signature du contrat de ville.

Le Quartier de la Gare présente un profil socio-démographique atypique, marqué par des vulnérabilités plus fortes que sur les territoires adjacents. C'est d'ailleurs cette situation qui plaide pour la mise en œuvre d'actions renforcées dans le cadre de la politique de la ville, politique de solidarité territoriale (nationale et locale) visant à réduire les écarts avec les autres territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Globalement, les habitants du Quartier de la Gare présentent des situations plus défavorables au regard de nombreux indicateurs (sociaux, économiques...).

Pour autant, les données analysées font apparaître :

- des évolutions du même type que celles relevées au niveau de la ville, voire de l'agglomération, pour la majorité des indicateurs retenus,
- des écarts entre la situation des habitants du quartier et celle des autres habitants qui se réduisent un peu depuis la signature du contrat de ville dans un contexte pourtant de crise,
- voire des améliorations plus marquées que sur le reste de la ville sur certains indicateurs.

Ces constats (cf. document complet présentant les données statistiques en annexe 1) mettent en avant quelques points de vigilance qui nécessitent une intervention ciblée.

Un quartier jeune

La physionomie du quartier par rapport à la répartition par âge n'a que peu changé depuis la signature du contrat de ville. Elle évolue à l'opposé des tendances démographiques générales à l'échelle de la ville qui sont caractérisées par la stabilité de la part des jeunes et l'accroissement de la population âgée.

Le Quartier de la Gare reste marqué par une part de moins de 25 ans importante. 4 habitants sur 10 y ont moins de 25 ans (40%). Ce poids des jeunes est d'autant plus marquant que la part des 60 ans et plus y est faible (14,1%), et qu'elle baisse légèrement alors que le contexte général est à l'augmentation des seniors. L'indice jeunesse est particulièrement élevé sur le quartier (2,4 contre 1,1 pour l'ensemble de la Ville de Saint-Louis et 0,9 à l'échelle de l'agglomération).

Cela signifie que le renouvellement des habitants sur le Quartier de la Gare, se fait en faveur de ménages avec des enfants. Les données disponibles indiquent qu'un tiers des habitants du quartier (33,4 %) y ont emménagé depuis moins de 5 ans.

¹ Selon les données disponibles de l'INSEE au titre du recensement de la population de 2013.

² Les données utilisées sont celles issues du recensement de la population de 2018 (sauf indication contraire).

Un quartier marqué par les migrations

Ce renouvellement de population se fait en particulier par le biais de personnes nées hors de France. En effet, le fait le plus marquant sur le plan socio-démographique concerne la part de la population étrangère³ et immigrée⁴. Le taux d'étrangers comme d'immigrés, à savoir respectivement 35,9% et 44,8%, est particulièrement élevé et croît très rapidement. Si cette tendance s'observe également à l'échelle de la Ville de Saint-Louis comme de l'agglomération, le mouvement est beaucoup plus important à l'échelle du Quartier de la Gare. On constate une différence d'au moins 10 points entre le quartier et la ville et d'au moins 20 points avec l'agglomération.

Des situations familiales fragiles

Le quartier présente une part élevée de personnes seules : environ 4 ménages sur 10 sont des personnes isolées sur le quartier, comme à l'échelle de Saint-Louis. La situation est identique entre les deux échelles de territoire, et se démarque de celle de l'agglomération (quasiment 10 points de moins).

La part des familles monoparentales y est, par contre, un peu plus importante à l'échelle du quartier (23%) par rapport à celle de la ville (17%) ou de l'agglomération (12,7%).

Une situation sur le plan scolaire qui fait apparaître des manques

Si la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est moindre que dans d'autres quartiers prioritaires de la ville à l'échelle du quartier, elle touche néanmoins un quart d'entre eux (23,9% alors que la moyenne nationale, tous territoires confondus, est de 16,6 %). Dans le même temps, le taux de scolarisation des 15-24 ans reste faible (55,6 %) quoiqu'en légère augmentation, dans un contexte où la part de population sans diplôme est élevée : 40,2%.

Une amélioration dans le champ de l'emploi mais des freins encore à lever

Dans le domaine de l'emploi⁵, les données font état d'une augmentation du nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi, toutes catégories confondues et à toutes les échelles de territoire, entre 2019 et 2021. Mais cette augmentation est plus forte à l'échelle du Quartier de la Gare (20%) alors qu'elle est seulement de 10% au niveau de la ville et de 9% à l'échelle de l'agglomération.

Mais cette évolution ne s'observe pas au niveau des jeunes à l'échelle du Quartier de la Gare, alors qu'ils sont en augmentation à l'échelle de la ville (+2%) et de l'agglomération (+6%).

Quoi qu'il en soit de ces évolutions, les demandeurs d'emploi continuent à être légèrement surreprésentés à l'échelle du Quartier de la Gare, même si cette surreprésentation tend à se réduire.

Les évolutions les plus inquiétantes sont observées au niveau des personnes de plus de 50 ans (forte évolution sur le quartier) et des demandeurs d'emploi de longue durée (plus de deux ans).

Ces tendances se retrouvent au niveau du taux d'emploi⁶ qui présente une légère détérioration. À l'échelle du Quartier de la Gare pour l'ensemble de la population en âge de travailler il s'établit à 48,8%. Cette détérioration est identifiée également à l'échelle de la Ville de Saint-Louis mais avec un taux d'emploi qui reste plus élevé (59,3%) alors que la situation s'améliore au niveau de l'agglomération.

Cette évolution défavorable ne touche pas les femmes dont le taux d'emploi augmente (43%), tout en restant inférieur à celui des hommes. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes, sur le Quartier de la Gare, diminue puisqu'il est d'environ 6 points.

L'inquiétude réside plutôt dans l'accroissement entre 2010 et 2018 de l'emploi précaire (passage de 15,8 à 31,4% à l'échelle du quartier).

³ Personne n'ayant pas la nationalité française.

⁴ Personne née étrangère à l'étranger et ayant migré, pouvant avoir ou non acquis la nationalité française.

⁵ Données utilisées : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) produites par Pôle Emploi fin de l'année 2019 et fin de l'année 2021.

⁶ Les données disponibles sont celles produites dans le cadre du recensement de la population de 2018 comparées à celles de 2010.

Une dépendance aux minima sociaux qui perdure mais une réduction des écarts

Les éléments disponibles à la fin de l'année 2020 (données CAF) font état d'une situation à l'échelle du Quartier de la Gare qui s'améliore lentement par rapport à la dépendance des minima sociaux.

Si les données disponibles soulignent une baisse d'allocataires (en particulier bénéficiaires du RSA socle), il n'en demeure pas moins que les habitants du Quartier de la Gare sont toujours plus souvent bénéficiaires des minima sociaux que le reste de la population de la ville ou de l'agglomération.

Le taux de pauvreté⁷ reste à un niveau élevé, voire augmente légèrement par rapport aux périodes antérieures et l'écart se creuse entre la situation dans le quartier et la ville (20 points d'écart) et l'agglomération (30 points). 40,3% des habitants du Quartier de la Gare vivent sous le seuil de pauvreté, avec un revenu médian annuel de 14 600 € (22 610 € au niveau de la ville et 30 440 € pour l'agglomération).

Les habitants du Quartier de la Gare présentent toujours un profil socio-économique atypique avec quelques éléments d'amélioration qui doivent être regardés avec attention dans le contexte de crise sanitaire et énergétique. Les constats relevés plaident pour une poursuite des actions menées, avec une attention particulière à porter aux impacts sociaux des crises en cours, notamment auprès des publics les moins visibles.

⁷ Données utilisées : fichier FILOSOFI 2013 et 2019.



Synthèse globale

des actions menées au bénéfice des habitants



34 actions

financées en 2021 (hors pilotage / ingénierie).



514 577 €

Mobilisés pour mettre en œuvre les actions dont 251 879 € au titre du contrat de ville (hors ingénierie) : 144 564€ de crédits spécifiques de l'Etat, 65 713€ de la Ville de Saint-Louis et 41 602€ de Saint-Louis Agglomération.



Un public jeune ciblé par les actions

Des actions qui bénéficient surtout à un public d'enfants (public âgé de 6-15 ans).



Des actions innovantes

Pour toucher des publics de jeunes, des filles...



Une difficulté récurrente

La mobilisation des parents, y compris lors des animations en proximité.

Une année de sortie de crise

qui reste marquée par...

- des moyens renforcés (Quartier d'été, Quartier solidaire Jeunes),
- une mobilisation collective forte,
- une adaptation des actions.

Des actions au bénéfice des habitants...

Le contrat de ville pour le Quartier de la Gare a pour objectif d'ancrer ce quartier dans une démarche forte de développement urbain, économique et social. Il s'agit d'agir en direction des habitants autour de 5 enjeux stratégiques (cf. ci-dessous) qui, chaque année donnent lieu à des actions spécifiques.

Enjeu stratégique 1	Un quartier (re)pensé... en termes urbanistique, d'aménagement, de déplacement
Enjeu stratégique 2	Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés
Enjeu stratégique 3	Le renforcement de la dimension éducative
Enjeu stratégique 4	L'accès aux droits et aux services
Enjeu stratégique 5	La sécurité et le renforcement de la prévention de la délinquance

Des actions visant à favoriser la cohésion sociale et renforcer le lien social

L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire et ses effets, avec une volonté exprimée par les acteurs de faire au mieux pour répondre aux situations sociales aggravées. Pour autant les enjeux stratégiques du précités restent au cœur de l'action du contrat de ville.

Ainsi, l'enjeu principal, dans le domaine de la cohésion sociale, est en 2021, comme en 2020, pour les acteurs parties prenantes du contrat de ville de Saint-Louis, de maintenir le lien, le lien social comme le lien éducatif, mais aussi de garantir l'insertion sociale et professionnelle.

Les zooms ci-dessous visent à illustrer quelques-unes des actions menées au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare et financées dans le cadre de la programmation annuelle ou encore au titre des dispositifs « Ville Vie Vacances » ou encore « Quartier d'été » ou « Quartier solidaire ».

Ces zooms présentent, de manière synthétique et non exhaustive⁸, les objectifs des actions et quelques résultats. Ces présentations ne rendent pas compte de l'ensemble des actions présentées.

⁸ La présentation de ces zooms vise à rendre compte des actions dont les données étaient exploitables au moment de l'écriture du rapport.

Des actions pour soutenir la réussite éducative

CCAS de Saint-Louis – Action « Soutien scolaire »

L'action, renouvelée depuis 2017, consiste à apporter un soutien scolaire (en français et mathématique) et une aide aux devoirs les mercredis après-midi pour les écoliers et collégiens habitant le Quartier de la Gare. Elle a donné lieu à 25 séances auprès de 3 groupes (1h30 à chaque fois). L'action mobilise 5 vacataires et 2 bénévoles expérimentés et bénéficie de l'intervention du médiateur social.

L'action est menée dans la Maison de quartier, située au sein du quartier prioritaire. Elle a touché 63 enfants et jeunes de 6 à 25 ans, dont 65% de filles. La majorité (70%) des bénéficiaires était âgée de 6 à 15 ans.

Les encadrants ont pu constater pour la majorité des bénéficiaires une progression au niveau des acquis. Les séances ont permis également de travailler les difficultés comportementales. Les enseignants et chefs d'établissements ont pu constater un décrochage scolaire et un absentéisme moindres.

Centre socio-culturel de Saint Louis – Action « CLAS Primaire »

Cette action d'accompagnement à la scolarité est destinée aux élèves de l'école Victor Hugo. Elle s'est déroulée au sein de la Maison de quartier. L'objectif est d'utiliser la pratique artistique pour aborder et

développer de manière ludique des compétences scolaires.

L'action a démarré en septembre 2021 et se déroule sur l'année scolaire 2021-2022. Il est proposé aux enfants (accompagnés ou non de leurs parents) deux séances par semaine après l'école : lundi-jeudi, mardi-vendredi, entre 16h et 18h30. L'action est assurée par des bénévoles et des animateurs du Centre socio-culturel. Elle a touché 23 enfants âgés de 6 à 15 ans, quasiment autant de filles que de garçons.

La mise en œuvre de l'action a été fragilisée par des soucis en termes de moyens humains mais aussi du fait d'un manque de lien avec les établissements scolaires.

Ville de Saint-Louis – Action « Comptines dans la classe des 2 ans »

L'action a consisté en l'intervention d'une conteuse professionnelle au sein de l'école maternelle La Cigogne, sur l'année scolaire 2021-2022. Elle a bénéficié à 20 enfants (11 filles et 9 garçons) âgés de moins de 6 ans (au sein de la classe des 2 ans), dont plus de la moitié ne maîtrisait pas la langue française.

La conteuse est intervenue sur 10 séances, plus ou moins une fois par mois, en présence de l'enseignante et l'Atsem. Les séances alternent histoires simples, chansons et comptines pour faciliter l'acquisition de la langue française. Chaque séance est structurée de façon similaire afin de donner à la fois une continuité/rituel et une progression dans la séance. Ces séances, qui sont attendues par les enfants, constituent un atout pour le travail quotidien de l'enseignante, notamment dans le registre de la compréhension. Elles renforcent également le lien entre les enfants et contribuent à une ambiance chaleureuse entre eux et avec les référents éducatifs.

Ville de Saint-Louis – Aide administrative du groupe scolaire Cigogne/Victor Hugo

L'aide administrative-médiatrice sociale est intervenue à compter du 4 janvier 2021, à raison de 16 heures par semaine, au sein du groupe scolaire La Cigogne/Victor Hugo. 74 personnes ont pu bénéficier des missions suivantes :

- Venir en appui (information, aide administrative...) auprès de familles en précarité sociale et rencontrant des difficultés sur le plan de la compréhension de la langue française. Sous l'impulsion de la médiatrice sociale, un réseau a été constitué au sein du groupe scolaire, composé essentiellement de parents d'élèves, pour la

traduction en plusieurs langues (albanais, kosovar, turc, arabe, anglais et allemand) de textes relatifs au fonctionnement de l'école.

- Sensibiliser les parents dont les enfants ont des problèmes de comportement (notamment absences et retards).
- Gérer des situations sociales complexes en apportant une écoute, un soutien et un accompagnement (aide administrative, orientation vers les services concernés, etc.) aux parents concernés.

Renforcer les espaces de socialisation et la citoyenneté : un défi renforcé en sortie de crise sanitaire

Centre socio-culturel de Saint Louis – Action « Lieu d'accueil enfants parents »

Le Laep Famil'lys situé au 95 rue de Mulhouse à Saint Louis a été créé en janvier 2016, répondant à une volonté politique de rendre accessible un dispositif supplémentaire de soutien à la parentalité sur le secteur. Il est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales. Il vise à accueillir des familles ayant des enfants de 0 à 4 ans par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnelles de la petite enfance et propose dans un cadre sécurisé des actions de soutien à la parentalité. Pour mieux répondre aux enjeux de socialisation, le Laep a initié, conjointement avec l'école maternelle La Cigogne, l'organisation d'ateliers culinaires et créatifs.

Suite à la crise sanitaire, et dans un contexte 2021 encore marqué par la pandémie, le centre socio-culturel a dû aller au-devant des familles du quartier (organisation de temps en dehors des heures d'ouverture sur le quartier, animations de quartier, maraude). En 2021, 70 enfants de 57 familles différentes, dont 8 résidant dans le Quartier de la Gare, ont bénéficié du Laep.

Dans le cadre de ces animations de quartier, le Laep a proposé des activités adaptées au jeune public (0-8 ans) hors les murs, au cœur du quartier sur des thématiques choisies (voyage autour du monde, psychomotricité...).

CCAS de Saint-Louis – Action « Restauration du lien parents-enfants »

Cette action, menée pour la première fois en 2021, a eu lieu sur l'année scolaire 2021-2022 au sein de la Ludothèque municipale située au sein du Quartier de

la Gare. Elle a permis de toucher 40 personnes : 14 adultes et 26 enfants. Elle s'adressait à des familles et enfants scolarisés du CP au CM2 de l'école primaire Victor-Hugo, en difficultés. Il s'agissait d'articuler des temps entre professionnels et des familles visant à articuler temps d'échanges avec un éducateur de prévention et temps d'animation ludique avec des jeux coopératifs.

Petite Camargue Alsacienne – Action « Quartier libre pour la nature »

En dépit du fait que cette action a été particulièrement impactée par la crise sanitaire au début de l'année 2021, à compter de juin, six activités ont pu être déployées autour de deux axes de travail : « La citoyenneté et l'éco-responsabilité » et « La nature, un levier pour le partage et le vivre ensemble ». Au travers d'activités en pied d'immeubles ou de sorties nature, l'association a permis de découvrir de nouveaux modes de consommation et de (re)découvrir une nature à portée de main.

Les différentes activités ont drainé 106 personnes et ont contribué à sensibiliser les habitants du Quartier de la Gare à la nature urbaine et à l'éco-citoyenneté.

Les animations ont été suivies par des publics habitués mais aussi par de nouveaux publics attirés par les dispositifs d'animations en proximité. La participation du médiateur social et de la Maison de Quartier, qui a accueilli certaines animations, ont constitué un atout, même si la mobilisation des adultes, sur la durée, reste encore à renforcer.

Des enjeux de socialisation renforcés en direction des jeunes

Ville de Saint-Louis – Action « Ville Vie Vacances »

Le dispositif vise à impliquer des jeunes de 11 à 18 ans dans le cadre de trois actions sportives : une action visant à apprendre à nager (« J'apprends à nager »), un tournoi de foot inter-quartiers et un stage d'initiation de boxe. Par ces activités il s'agit de leur permettre d'accéder à une pratique sportive, de favoriser la rencontre entre jeunes et associations sportives et de transmettre aux jeunes les valeurs du sport (effort, discipline et respect). Au total, en 2021, ce sont 130

jeunes qui ont été touchés, dont 80 environ résident au Quartier de la Gare.

Le 25 février 2021, le Sous-Préfet de Mulhouse est venu visiter le Quartier de la Gare et les animations sportives proposées durant les vacances scolaires de février.



Visite du Sous-Préfet de Mulhouse le 25/02/2021

CCAS de Saint-Louis – Action « Quartier d'été »

Dans le cadre de « Quartier d'été », il était proposé aux jeunes du Quartier de la Gare des activités alliant des dimensions éducatives (pour combler les retards scolaires), culturelles, sportives (Europa Park, bowling, cinéma, football, VTT, randonnée dans les Vosges) et liées à la préservation de l'environnement. L'action a été menée en partenariat avec l'Arche⁹, dont l'enjeu était plus particulièrement de reprendre contact avec des jeunes « perdus de vue » depuis la crise sanitaire. Les publics ont été orientés par l'école Victor Hugo et le Collège Forlen.

Les activités se sont déroulées dans le Quartier de la Gare mais aussi dans les autres quartiers de la ville, sachant qu'il s'agissait d'assurer une mixité des publics. 140 jeunes, majoritairement âgés de 6 à 15 ans, dont 72 filles et 68 garçons ont participé aux différentes activités. Si les familles avaient été invitées à participer aux animations, leur présence a été très faible.

⁹ Les activités du service prévention sont regroupées dans un lieu unique, le local des jeunes, nommé l'Arche. Il propose des animations régulières, encadrées par des éducateurs

spécialisés qui font également un travail de rue. L'équipe assure une présence régulière dans les différents quartiers, dont le Quartier de la Gare.



Ville de Saint-Louis – Actions Quartier Été « Bas d'immeubles » et « J'apprends à nager »

En juillet 2021, l'action a consisté en un accompagnement, par le médiateur, de jeunes à la piscine découverte de Saint-Louis, en lien avec le club des Dauphins de Saint-Louis (46 jeunes au total). En août 2021, des animations autour du Basket-Ball (49 jeunes impliqués dans une action menée hors du quartier prioritaire) ont été proposées en complément de celles du Centre socio-culturel et de la Petite Camargue Alsacienne.

Les animations ont permis de toucher, au mois d'août, des jeunes qui ne sont pas allés en vacances et éloignés de la pratique physique.

Centre socio-culturel de Saint-Louis – Quartier solidaire « Des filles hip hop »

Un groupe de douze jeunes filles du Quartier de la Gare est à l'origine de cette action. Considérant que les actions proposées autour du hip hop sont surtout destinées aux garçons, elles ont souhaité un espace dédié. Avec cette action, il s'agissait pour elles, lors de cet atelier qui a duré trois semaines (à raison de trois matinées par semaine), animé par l'association « Espace Hip Hop » et avec l'appui de la référente jeunesse du Centre socio-culturel, de faire du hip hop (écriture et danse), mais aussi de gagner en confiance pour s'inscrire dans les actions existantes sur le territoire et apporter de la mixité. L'atelier s'est déroulé au siège du Centre socio-culturel.

La participation a été assez bonne mais il a toutefois été relevé un manque d'assiduité au niveau des horaires. Un accompagnement supplémentaire s'avère nécessaire sachant que les jeunes filles sont intéressées pour mettre en œuvre d'autres actions.

Optimiser les parcours d'insertion : se sentir bien et valoriser les compétences

Centre socio-culturel de Saint Louis – Action « Atelier bien être »

Les périodes de confinement ont généré beaucoup de souffrances psychiques : sensation d'isolement, troubles anxieux, troubles du sommeil, mais également eu un impact sur l'activité physique quotidienne. Dans ce contexte, l'action « atelier bien être » proposait une

action permettant, à travers des ateliers avec des professionnels qualifiés, de renforcer le lien social par la participation à des activités à l'extérieur du domicile et d'informer sur des enjeux de santé. En 2021 (action renouvelée depuis plusieurs années), le thème principal était celui du sport-santé.

Tout au long de l'année, 391 personnes (80 personnes différentes) ont participé aux rencontres proposées, dont la moitié sont des habitants du Quartier de la Gare. L'action a été appréciée (comme le montre le nombre de participants), avec une assiduité forte sur certains ateliers.

En plus des activités collectives, le Centre socio-culturel a souhaité maintenir un groupe de parole animé par des professionnels de la santé. Les participants ont pu partager leurs préoccupations, reprendre confiance en eux et lutter contre l'isolement. L'ensemble des actions menées semblent avoir eu un impact significatif sur le changement de certaines habitudes de vie de quelques habitants, tant par l'augmentation des activités que par l'amélioration de leur état de santé mentale.

Centre socio-culturel de Saint Louis – Action « Education culturelle et artistique – Jump'in 3.0 »

Cette action visait à promouvoir les talents et s'adressait à un public de jeunes. En 2021, 45 jeunes ont bénéficié de l'action, dont 23 issus du Quartier de la Gare (14 filles et 9 garçons). Elle a permis, depuis quelques années, le développement et l'ancrage d'un espace collaboratif dédié aux projets jeunesse, avec des temps de rencontres hebdomadaires le vendredi en soirée. Dans le cadre d'animation d'ateliers, la référente jeunesse a permis d'agir sur la confiance en soi, l'estime de soi ou encore le développement de l'esprit critique, mais aussi de permettre d'accompagner les projets portés par les jeunes par la présence d'intervenants professionnels externes, d'organiser des sorties et la participation à des événements. Les jeunes sont accueillis en alternance entre la Maison de quartier et l'Espace Loisirs, siège du Centre socio-culturel. Ils ont donc pu découvrir et pratiquer de nombreuses disciplines qu'ils ont mis à profit dans le cadre de projets.

Ville de Saint-Louis – Action « Forum Street-Art »

L'action visait à former 10 jeunes habitant le Quartier de la Gare à la photographie de spectacle vivant et sportive par un photographe professionnel et monter une exposition photos à la journée « Forum Street Art », présentée aux vacances de la Toussaint. 6 jeunes,

dont 5 garçons, ont finalement effectivement suivi l'action. Elle s'est déroulée sur un temps préparatoire de six après-midis puis un travail de montage d'une exposition (d'au moins trois autres après-midi). L'exposition photos a été présentée aux vacances de la Toussaint au sein du Quartier de la Gare et de la Maison de quartier.

L'accès aux droits pour permettre de s'inscrire dans des parcours de vie

Solidarité Femmes 68 – Action « L'Escale »

L'action a consisté en un atelier collectif destiné aux femmes et enfants du QPV animé par deux travailleurs sociaux de l'association. Sur les années 2020 et 2021 (report d'une partie de l'action compte tenu de la crise sanitaire), 6 séances ont été organisées. Sous couvert de repas collectifs, il s'agissait de favoriser les échanges culturels pour développer le vivre ensemble. Ces repas permettent également au public de mieux connaître l'association et ses missions. 111 personnes ont été touchées.

CIDFF – Action « Point d'accès aux droits »

Le CIDFF propose, depuis quelques années, une permanence juridique sur les droits animée par une juriste diplômée, gratuite, confidentielle et sans rendez-vous, le mercredi matin à la Maison de quartier (à défaut, entretiens téléphoniques). La permanence est bien identifiée des habitants et est de plus en plus sollicitée, en dépit des contraintes relatives à la situation sanitaire. A compter de septembre 2021, les créneaux de permanences ont pu être doublés (tous les mercredis matins contre 2 mercredis matins par mois auparavant) grâce à un financement complémentaire du Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD). 83 personnes ont pu bénéficier de cette permanence en 2021.

La médiation sociale au service du lien social

En complément de ces actions, les médiateurs sociaux accompagnent les habitants du quartier et proposent des actions éducatives, en partenariat avec différentes structures.

De juillet 2015 à début 2019, la Ville de Saint-Louis a porté deux postes de médiateurs sociaux en poste d'adultes-relais. Leur mission principale est d'aller à la rencontre des habitants du Quartier de la Gare. Depuis février 2019, le travail de médiation sociale a été mené

par un seul médiateur, à savoir Oumar SAMATÉ. L'année 2021 a donné lieu à un passage de relais suite à la fin du contrat de poste de ce dernier.

De fait, durant l'année 2021, deux Médiateurs sociaux (adultes relais) ont œuvré au sein du Quartier de la Gare : Oumar SAMATÉ pour la période de janvier à août et Filo COSTA de septembre à décembre.

Ces deux agents ont eu pour mission d'aller à la rencontre des habitants du Quartier de la Gare, particulièrement dans les milieux publics comme les parcs publics, les immeubles, les écoles et les terrains de sport. Ces rencontres permettent d'appréhender les préoccupations des habitants, de recenser leurs besoins et de les transmettre aux autorités compétentes en vue de leur apporter les solutions.

Dans un contexte d'assouplissement des mesures sanitaires par les autorités, les médiateurs sociaux ont pu reprendre un rythme quasi-normal de leurs activités.

Ainsi, en 2021, comme en 2020, la moitié du temps de travail des médiateurs sociaux s'est déroulée dans l'espace public. Les rencontres ont notamment lieu, au sein du quartier, dans les parcs publics, aux pieds des immeubles, à la sortie des écoles et sur les terrains multisports ou dans le cadre d'actions portées par les médiateurs. Ces interactions permettent d'appréhender les préoccupations des habitants du quartier, de recenser leurs besoins et de faire évoluer les actions proposées.

Le niveau d'intervention à domicile, qui est de 5% est au même niveau qu'en 2020. En dehors du temps passé au bureau (35% du temps sachant qu'il consiste en un suivi des actions, de l'accompagnement administratif des habitants et du « reporting »), les médiateurs sont intervenus dans les locaux des partenaires (10%). Dans ce cadre, les médiateurs assurent une présence régulière à l'école Victor Hugo ainsi qu'à la Maison de quartier pour superviser le soutien scolaire.

Dans le cadre du lien direct aux habitants, 50 personnes ont bénéficié d'une première information (28% sont des femmes et 25% ont moins de 25 ans). Dans le cadre de l'accompagnement administratif en 2021, les médiateurs ont constaté une augmentation des populations étrangères ayant des lacunes en français (populations kosovar, thaïlandaise, espagnole, croate).

Ces accompagnements, relativement en baisse par rapport à 2020, ont principalement eu lieu dans le bureau des médiateurs, à la mairie ou à la Maison de quartier, en raison des restrictions sanitaires. Quelques-uns ont eu lieu à domicile.

Dans le contexte de crise sanitaire et de frilosité des habitants (difficile mobilisation des habitants dans un contexte de peur pour leur santé), les actions collectives ont été réduites.

Les médiateurs ont toutefois participé à 13 actions ou événements organisés par un tiers, sachant que l'action des médiateurs était de favoriser la mobilisation des publics. Elles ont permis de mobiliser 267 personnes, soit quasiment autant qu'en 2020, sachant, qu'en 2021 comme en 2020, la fête de quartier n'a pas pu se tenir. Ce sont les actions dans le domaine du sport et de la culture qui ont drainé le plus de personnes.

La réponse aux situations conflictuelles a été améliorée sachant que le nombre de situations est resté au même niveau qu'en 2020, soit une quinzaine de situations.

Les médiateurs viennent en appui d'actions portées par les partenaires :

- « Soutien scolaire » - action portée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Louis en partenariat avec l'école primaire Victor Hugo. L'action du médiateur a consisté en un travail d'information, de médiation avec les parents et l'école et de coordination de l'action.
- « Quartier libre pour la nature - Animations sur l'écocitoyenneté et l'écoresponsabilité » à destination des enfants et habitants du Quartier de la Gare, action portée par la Petite Camargue Alsacienne. L'action du médiateur a consisté en un travail d'information, de mobilisation du public, de gestion des inscriptions et d'accompagnement aux séances d'animation.
- « J'apprends à nager » – Action portée par le Service Sport et Jeunesse de la Ville de Saint-Louis, à destination d'enfants de 7 à 12 ans du Quartier de la Gare, en partenariat avec les Dauphins de Saint-Louis. L'action du médiateur a consisté au même type d'interventions que dans le cadre de Quartier libre pour la nature.



Jeux coopératifs dans un parc public du Quartier de la Gare

Les médiateurs ont également organisé en propre une action « Journée citoyenne : Opération Quartier propre », en partenariat avec le Service Propreté urbaine de la Ville de Saint-Louis, à destination des habitants (tous âges) du Quartier de la Gare. Elle a eu lieu le 25 septembre 2021. L'objectif était de sensibiliser les habitants au respect des règles d'hygiène au sein du quartier et dans les immeubles. Concrètement il s'agissait de ramasser les déchets et d'enlever les encombrants dans les caves et couloirs des immeubles avec un groupe de jeunes et d'adultes volontaires. 30 personnes ont y participé.

Globalement, l'action de médiation a permis une bonne participation des publics enfants et jeunes au cours de l'année 2021. Par ailleurs l'action des médiateurs fait l'objet d'une satisfaction forte, que ce soit de la part des habitants du Quartier de la Gare ou des différents acteurs de terrain.

Des actions visant à renforcer l'insertion sociale et professionnelle

Au-delà des actions de droit commun mises en œuvre dans le domaine de l'emploi, plusieurs actions ont été menées plus spécifiquement en direction des habitants du Quartier de la Gare.

Comme pour le volet cohésion sociale, les zooms présentés ci-dessous visent à illustrer, de manière synthétique et non exhaustive, quelques actions développées en 2021 afin de renforcer l'accès à l'emploi mais aussi visant à lever les freins périphériques (accès au numérique, non maîtrise de la langue, mobilité notamment).



Une étudiante issue du Quartier de la Gare, recrutée comme vacataire, aide un élève à faire ses devoirs.

L'insertion par l'emploi : un enjeu de droit commun renforcé par des actions de proximité

Mission Locale Saint-Louis Altkirch – Action « Accompagnement socioprofessionnel des jeunes du QPV »

La Mission Locale a pour mission d'accompagner tous les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur son territoire. Pour faciliter l'accueil et l'accompagnement des jeunes issus du Quartier de la Gare, un conseiller référent unique a été nommé au sein de la structure. Il a pour mission de suivre tous les jeunes de ce quartier, de proposer des animations et de participer à l'ensemble des réunions et actions dans le cadre du contrat de ville. Le conseiller, dans son planning, dispose d'une plage d'accueil spécifique pour accueillir les jeunes sur le flux afin de simplifier au maximum les rencontres. Ces temps sont également exploités pour échanger avec les médiateurs de la ville.

En 2021, le conseiller en insertion sociale et professionnelle a accompagné 71 jeunes (31 jeunes filles, 40 jeunes hommes) issus du Quartier de la Gare dont 26 nouveaux. Leur profil varie : si 39% sont sans diplôme, 11 sont bacheliers et 5 ont au minimum un bac +2. Au cours de l'année 2021, la structure a proposé une permanence au sein de la Maison de quartier.

L'objectif de l'action est d'accompagner les jeunes dans la réalisation et l'aboutissement de leur projet professionnel. Sur les 71 jeunes accompagnés, 46 ont accédé à un emploi, 14 se sont inscrits à une formation (professionnelle ou retour en formation initiale) et 19 jeunes ont intégré le dispositif Garantie jeunes (+50%). 15 jeunes ont également participé aux ateliers du bonheur, action qui permet aux bénéficiaires de travailler sur leurs atouts et renforcer leur confiance en eux.

LE CAP – Action « TAPAJ – travail alternatif payé à la journée »

L'action relève d'un programme d'insertion par le travail destiné à des jeunes en difficulté et/ou en situation de précarité. Elle prend la forme de chantiers réalisés par les jeunes et encadrés par des travailleurs sociaux dans une optique de revalorisation personnelle et de réduction des risques sociaux. En 2021, 18 chantiers ont été réalisés pour 213 heures de travail effectué (de juin à novembre). Ils ont concerné 8 jeunes hommes âgés de 18 à 25 ans.

Les services techniques de la ville ont valorisé et mis en avant le travail réalisé par les jeunes. Le désherbage effectué dans les rues de Saint-Louis par les jeunes « Tapajeurs » s'est remarquablement conjugué aux travaux des équipes techniques de la ville.

CREPI – Action « Déclinaison PAQTE »

Le dispositif PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) est déployé sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. L'animation en est assurée par le CREPI. Il consiste à identifier et valoriser les entreprises qui s'engagent en faveur de l'emploi, de la formation, de l'orientation ou de l'accueil en stage de jeunes issus des quartiers.

Lever les freins pour une insertion sociale...

Centre socio-culturel de Saint Louis – Action « Plateforme numérique »

L'action visait à sensibiliser le public adulte à l'utilisation de l'outil numérique par l'organisation de différents ateliers tout au long de l'année, au sein de la Maison de quartier. Les séances (24 au total) ont eu lieu en matinée sur deux temps distincts dans la semaine. Les participants, 14 personnes différentes (11 femmes et trois hommes) dont 3 résidant dans le Quartier de la Gare, n'ayant pas les mêmes prérequis, deux groupes ont été constitués. La plateforme numérique a été animée par une professionnelle qualifiée en matière de numérique, sensibilisée aux spécificités d'un public en fragilité sociale et en capacité de mettre en œuvre des outils d'animation et une pédagogie adaptée.

Les participants ont pu acquérir la pratique de base du numérique. Leur souhait d'utilisation concerne principalement l'usage d'internet dans leur vie quotidienne, la communication ainsi que le maintien du lien social.

CIDFF – Action « Plateforme Linguistique »

Cette action consiste en une plateforme linguistique départementale qui fonctionne sous forme de rendez-vous individuels, déployée sur 3 sites : Mulhouse, Colmar et Saint-Louis. Au niveau de Saint-Louis, les entretiens sont menés à la Maison de quartier. Lors du rdv, la référente établit une analyse de la situation personnelle et oriente vers un dispositif de formation linguistique adapté et, si nécessaire, et/ou vers d'autres partenaires (domaines juridique, emploi, santé ...) en fonction des problématiques. En 2021, 76 personnes ont été reçues sur Saint-Louis, sachant que très peu (5,3%) habitent le Quartier de la Gare.

Centre socio-culturel de Saint Louis – Action « Français Langue d'Intégration »

Les cours d'apprentissage du français sont proposés aux personnes orientées par la plateforme linguistique du CIDFF. Plusieurs groupes sont proposés pour répondre à la diversité des niveaux des personnes

(niveaux DELF A1 à B2 et FLI) et à leurs besoins : échanges au quotidien ou un apprentissage plus poussé. Les personnes, 121 concernées en 2021, sont globalement très motivées, sachant que la pédagogie retenue fait une place importante à l'expression orale. D'ailleurs les cours sont aussi l'occasion de découvertes de la culture française et d'échanges entre différentes cultures. En effet, le cours de FLI, dès le niveau débutant, privilégie l'oral dans des échanges entre apprenants de différentes nationalités et les cours sont illustrés par des documents oraux et écrits authentiques.

Les cours de FLE préparent également au Diplôme d'Etudes de Langue Française de niveaux A1, A2, B1 et B2, diplôme de langue reconnu internationalement. Passer ce diplôme n'est pas obligatoire, cependant pour certains apprenants la préparation au DELF est une motivation dont on ressent l'effet majeur dans l'apprentissage du français. La réussite à ce diplôme renforce la confiance en soi des apprenants et leur permet de le mentionner sur un CV, ce qui est un plus dans la recherche d'un emploi.

CCAS de Saint-Louis – Action « Mobilité, premier pas vers l'emploi »

L'action vise à accompagner des personnes motivées (maîtrisant les bases de la langue française), sélectionnées pour apprendre le code de la route, mais aussi disposer d'informations sur les mobilités. Si 18 places étaient prévues, finalement seulement un noyau de 9 à 11 personnes s'est présenté de manière régulière. Trois personnes sont revenues vers le CCAS afin d'être accompagnées dans les démarches pour l'inscription au code de la route en candidat libre, mais aucune n'a confirmé à ce jour.

Ville de Saint-Louis – Action « Accès à l'autonomie mobilité douce »

Il s'agissait d'organiser une journée de formation des éducateurs et du médiateur de la ville afin d'acquérir les fondamentaux techniques et pédagogiques pour enseigner l'apprentissage du vélo à des adultes n'ayant jamais pratiqué le vélo ou ayant un handicap physique ou psychique pour le pratiquer.

Des actions visant à améliorer le cadre de vie

Améliorer le cadre de vie du Quartier de la Gare était un des enjeux du contrat de ville. Cet enjeu a donné lieu à une optimisation de la gestion des espaces extérieurs et espaces verts selon une logique de

résidentialisation et de privatisation, une intervention sur le parc de logements (rénovation de certains immeubles, notamment), et une amélioration de l'organisation des circulations (piétonnes, routières, cyclistes) et une requalification de certains bâtiments.

Des opérations qui ont permis d'améliorer le cadre de vie

La physionomie du Quartier de la Gare a changé depuis la signature du contrat de ville en 2015.

Les travaux menés dans le cadre de la convention pluriannuelle relative au programme de renouvellement urbain, signée le 2 décembre 2020 entre l'État, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis, Action Logement Services, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et NEOLIA y a contribué mais aussi l'action menée au titre du droit commun des différents acteurs, comme Saint-Louis Habitat, les services de la Ville ou encore de Saint-Louis Agglomération.

L'opération de programme de renouvellement urbain a permis en particulier d'intervenir sur les aspects suivants du cadre de vie :

- Opération d'aménagement d'ensemble
- Création d'un cheminement piéton
- Installation d'un Point d'Apport Volontaire – Secteur Nord
- Installation d'un Point d'Apport Volontaire – Secteur Est
- Équipements publics de proximité
- Maison de quartier
- Rénovation du Conservatoire de Musique et de Danse.

Des actions de droit commun pour rendre le Quartier de la Gare plus agréable

Après l'ouverture de la Maison de quartier et la rénovation du Conservatoire de Musique et de Danse en 2019, les opérations d'aménagement ont porté sur l'installation de Points d'Apports Volontaires (PAV) enterrés pour le stockage des ordures ménagères. Démarré en 2020, elle s'est poursuivie en 2021.

La problématique de la gestion des déchets est un sujet majeur au sein du Quartier de la Gare. Dans le cadre d'un aménagement global, deux sites stratégiquement au nord et à l'est du quartier ont été retenus pour

mettre en place des bennes à ordures enterrées. Le PAV Nord a été réalisé en 2020. Le PAV Est l'a été en 2021.

Par ailleurs la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération, dans leurs domaines de compétence spécifique, ont mobilisé leur droit commun en faveur des habitants du Quartier de la Gare (cf. par exemple la partie relative à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour la Ville de Saint-Louis).



Aménagement d'un point d'apport volontaire (PAV) pour les déchets

Un enjeu de pérennisation des changements dans la durée...

En effet, pour faire vivre dans la durée ces aménagements, des actions sont nécessaires pour améliorer la gestion urbaine et sociale de proximité (actions de droit commun mises en œuvre par les propriétaires des différents immeubles : bailleurs sociaux et syndic de copropriété et par les deux collectivités) mais aussi pour faire évoluer les usages.

A ce titre, une action a été financée, au titre des crédits spécifiques, afin de permettre aux habitants de mieux maîtriser leur facture énergétique. Un appartement pédagogique « Ludologis », situé 4 Place de la Gare (au sein du Quartier de la Gare) et géré par FACE Alsace, accueille tous les publics intéressés pour découvrir les écogestes du quotidien.

Cet appartement équipé, mis à disposition du bailleur social Saint-Louis Habitat, est un lieu d'accueil du public permettant de comprendre les enjeux sur le plan énergétique... Des visites sur rdv sont proposés avec mise en place d'ateliers avec le concours des habitants (maîtrise des énergies, éco-consommation, droits et devoirs du locataire...). 183 personnes ont bénéficié de

l'action en 2021, en-deçà de ce qui était prévu du fait principalement de la crise sanitaire.

Des bailleurs investis dans un renforcement de la qualité de service

NEOLIA et DOMIAL ont fait le choix de bénéficier des avantages de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), dispositif national dédié aux quartiers prioritaires de la ville visant à améliorer l'habitat et le cadre de vie des locataires.

En signant une convention d'abattement de la TFPB, ils se sont engagés à renforcer leurs interventions par des moyens d'actions tels que la gestion urbaine de proximité, le renforcement de la tranquillité publique ou encore le maintien du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie.

DOMIAL possède 85 logements dans le Quartier de la Gare. Une réhabilitation des bâtiments a eu lieu en 2016-2017.

Lors de réunions de concertation avant réhabilitation énergétique des bâtiments, les habitants ont demandé à ce que l'on trouve une solution pour certains dysfonctionnements :

- le dépôt sauvage de déchets et encombrants qui ternissent l'image du quartier,
- les espaces extérieurs qui pourraient être aménagés par la création de jardins partagés,
- le manque de sécurité des piétons.

Pour répondre à ces attentes, en 2021, DOMIAL a poursuivi l'enlèvement des déchets et encombrants dans les espaces communs intérieurs et extérieurs. IL a également renforcé le traitement annuel contre les nuisibles, sécurisé les accès aux immeubles et au local poubelles après avoir eu des dégradations sur les façades et les luminaires communs. A ce titre, DOMIAL a mobilisé 13 635 € au titre de l'abattement de la TFPB. Par ailleurs, pour faciliter l'intervention des entreprises et recueillir les attentes des locataires pendant les travaux de réhabilitation, DOMIAL a mis en place une interface sociale par le biais de SOLIHA Alsace.

NEOLIA, propriétaire de 255 logements, constate que le diagnostic en marchant avait mis en évidence des difficultés en matière de salubrité des parties collectives intérieures ainsi que la nécessité de donner une plus grande attractivité locative au secteur.

NEOLIA est donc intervenu sur l'amélioration de la qualité de service et l'entretien des parties collectives intérieures ainsi que la remise en état des logements, ce sans impacter les charges des locataires.

Les axes de priorité furent les suivants :

- le renforcement du nettoyage des parties collectives via l'intervention de la société AF PROPRETE (second tour de nettoyage/semaine),
- le maintien en état de fonctionnement des dispositifs d'accès des entrées (interphones, serrureries, vitrages, etc.),
- un entretien du parc de caméras des systèmes de vidéoprotection,
- le maintien d'une présence associative des locataires sur le quartier en fournissant un local à titre gracieux au bénéfice de la CNL,
- la remise en état de location des logements afin de maintenir l'attractivité locative sur le quartier.

NEOLIA a mobilisé 51 903 € en 2021 au titre de l'abattement de la TFPB.

Au total, en 2021, les deux bailleurs ont mobilisé 65 538 €.

Actions menées au titre de la TFPB	Néolia	%	Domial	%	Ensemble	%
Renforcement de la présence de personnel de proximité	2 952,00 €	5,7	- €	0,0	2 952,00 €	4,5
Sur-entretien	3 065,00 €	5,9	323,00 €	2,4	3 388,00 €	5,2
Gestion des déchets et encombrants / épaves	- €		2 229,00 €	16,3	2 229,00 €	3,4
Tranquillité résidentielle	- €		11 083,00 €	81,3	11 083,00 €	16,9
Animation, lien social, vivre ensemble	912,00 €	1,8	- €	0,0	912,00 €	1,4
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service - Surcoût de mise en état des logements	17 508,00 €	33,7	- €	0,0	17 508,00 €	26,7
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service - Ravalement de façades (rue de Mulhouse)	27 466,00 €	52,9	- €	0,0	27 466,00 €	41,9
	51 903,00 €		13 635,00 €		65 538,00 €	

Une gouvernance dynamique

La mise en œuvre du contrat de ville impose une mobilisation tout au long de l'année des diverses instances politiques et techniques. Dans le cadre du contrat de ville du Quartier de la Gare de Saint-Louis, le mode de gouvernance adopté articule une dimension politique et une dimension technique, en assurant une logique de travail inter-acteurs, renforcée depuis la crise sanitaire.

Un portage politique réaffirmé et à visée stratégique

Le comité de pilotage, composé de représentants des signataires du contrat de ville ainsi que des représentants du Conseil Citoyen, s'est réuni deux fois au cours de l'année 2021 (29 juin et 31 novembre 2021). Il a pour but de valider les orientations générales mais aussi d'échanger sur les enjeux stratégiques du territoire dans une logique prospective.

Une logique de travail interacteurs plébiscitée par les acteurs

Le suivi et la mise en œuvre du contrat de ville reposent sur un travail d'animation en continu.

Une équipe projet, composée de représentants des services de la Ville de Saint-Louis et de Saint-Louis Agglomération en charge de la politique de la ville et de la Directrice de l'ORIV, se réunit au moins une fois par mois (sauf pendant le mois d'août), afin de faire le point sur l'avancement des dossiers en cours et d'engager le travail à venir.

D'autres rencontres, plus larges, réunissent l'ensemble des acteurs impliqués dans le contrat de ville au sein d'un **comité interacteurs**. Il rassemble les habitants (ceux membres du conseil citoyen), les acteurs locaux et associatifs intervenant sur le Quartier de la Gare de Saint-Louis ou agissant auprès de ces derniers, les porteurs de projets, les représentants de l'État et des collectivités et les représentants des autres structures partenaires (signataires du contrat de ville).

Il s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2021 (21 janvier, 29 avril, 17 juin et 28 septembre). Ce comité permet de multiplier les échanges entre les différents acteurs, tout en complétant la pertinence de l'action auprès de la population par le biais d'observations et de bilans. Le nombre important de participants aux différentes séances, qui se sont poursuivies en visioconférence, souligne l'intérêt des uns et des autres pour ces réunions. Par ailleurs le recours à la visioconférence a permis également d'élargir le socle des participants, avec une présence renforcée d'acteurs intervenant à l'échelle du département et qui n'avaient pas forcément la possibilité de se déplacer à Saint-Louis pour une réunion.

Un Conseil citoyen toujours investi...

Instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans le cadre du contrat de ville, **le conseil Citoyen** est un lieu d'échange associant les habitants des quartiers à l'action publique locale. Il s'agit de favoriser l'expression des habitants et des usagers au côté des acteurs institutionnels, de favoriser la co-construction des contrats de ville, de stimuler et d'appuyer les initiatives citoyennes¹⁰. Il applique les principes de neutralité, liberté, laïcité, égalité et fraternité.

Pour le Quartier de la Gare, le conseil est constitué d'un collège d'habitants du quartier tirés au sort sur une liste de volontaires et complété par un collège d'acteurs locaux (acteurs associatifs et économiques). Les membres du conseil citoyen sont conviés à toutes les instances de pilotage du contrat de ville : comité de pilotage et comité interacteurs.

Le conseil se réunit de manière régulière. Il se rencontre dans la Maison de quartier depuis l'inauguration de cette dernière. Le Centre socio-culturel en assure l'animation.

En 2021, et malgré les aléas de la crise sanitaire, le conseil citoyen s'est réuni à dix reprises.

¹⁰ Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, *Conseil Citoyen, Cadre de référence* URL

<<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-reference-conseils-citoyens.pdf>> vu le 07/08/2020.

Au cours de cette année, le travail a porté sur la thématique de la jeunesse ainsi sur le renouvellement du conseil.

Au fil du temps et comme pour toute structure, le nombre de participants a baissé. Ce mouvement a été amplifié par la crise sanitaire. Les membres actifs du conseil citoyen avaient décidé d'engager une démarche pour renouveler la participation au sein de l'instance. Le contexte de la crise sanitaire a reporté cette action mais le conseil a néanmoins associé, dès début 2021, de nouveaux habitants dans ses temps de réflexion en vue de faire connaître et découvrir son mode de fonctionnement.

Ces derniers ont pu prendre connaissance des réflexions en cours tout en formulant leur propre avis et de nouvelles propositions de travail. A l'issue de ces réunions, certains habitants ont proposé volontairement leur candidature pour pouvoir intégrer le conseil citoyen.

En complément, une démarche active de mobilisation de nouveaux membres a été faite au cours des animations dans l'espace public (animations de quartier, marché de Saint-Louis).

Sur cette base, en juin 2021, une liste de personnes intéressées a pu voir le jour avec 18 candidats.

En lien avec l'équipe projet du contrat de ville, une réunion a été organisée le 14 juin 2021 afin d'expliquer aux personnes candidates, les missions, le rôle ainsi que la place du conseil citoyen dans les différentes instances de la Politique de la Ville.

Le 27 juillet 2021, le tirage au sort a permis de faire entrer de nouvelles personnes et de réaffirmer la présence du noyau dur des participants présents depuis quelques années. Le conseil citoyen se compose depuis cette date de 14 habitants soit 7 femmes et 7 hommes (pour le collège habitants), sachant que le collège acteurs locaux a été maintenu.

La mobilisation citoyenne étant souvent complexe, il a été décidé, au moment de cette réunion, de proposer aux membres candidats non élus de pouvoir être associés de manière régulière aux futures réunions afin de pouvoir s'exprimer et faire des propositions pour le quartier à partir de leurs besoins. Les rôles et les missions du conseil citoyen méritent d'être davantage connus par les habitants.

La remise officielle de l'arrêté de nomination auprès du Conseil Citoyen renouvelé a pu avoir lieu le 30 novembre 2021 en présence de Madame le Maire de Saint-Louis et Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse. Cette première entrevue a permis à l'ensemble des

membres de se présenter et d'évoquer les pistes de réflexions.

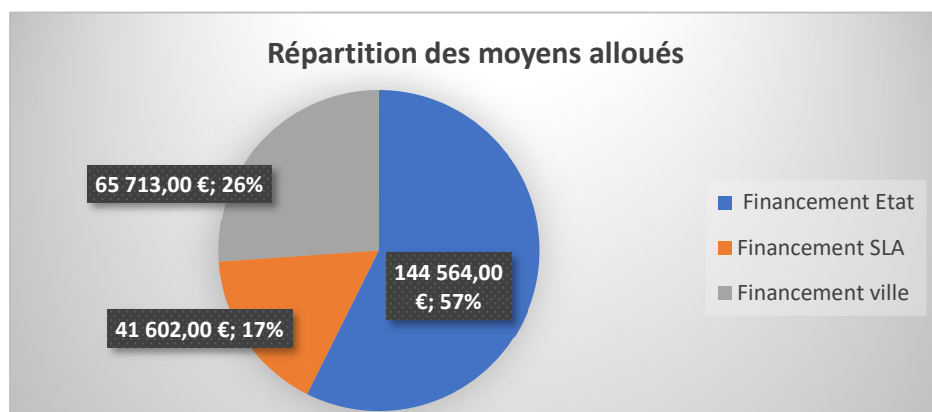
Les premières réunions ont permis aux membres du conseil citoyen (membres titulaires et habitants invités) de répertorier les attentes et les besoins des habitants et de lister les problématiques principales. Parmi celles-ci, ils en ont choisi trois considérées comme prioritaires, à savoir : le logement, l'hygiène/salubrité et la sécurité. Ces sujets constituent leur « feuille de route » pour les prochaines années.

Des moyens financiers dédiés

En 2021, 34 actions (hors ingénierie) ont bénéficié d'un financement de l'État (via l'ANCT), de la Ville de Saint-Louis ou encore de Saint-Louis Agglomération. Ils représentent au total 514 577 €.



251 879 € ont été mobilisés au titre des actions menées dans le cadre du contrat de ville, soit 49% du coût total des actions menées au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare.



Un peu plus de la moitié des financements au titre de la politique de la ville émane de l'Etat (57%), le reste se répartit entre la Ville de Saint-Louis (26%) et Saint-Louis Agglomération (17%).

144 564 € ont été mobilisés au titre des crédits spécifiques de l'Etat, soit une enveloppe en baisse par rapport à 2020 (année exceptionnelle) mais supérieure à 2019, année de référence avant la crise sanitaire.

Tableau présentant les actions thématiques par financeurs

Thématique	nb projets	Total Cout Projet	Total moyens financiers	Dont Financement Etat	Dont Financement SLA	Dont Financement ville
Emploi	5	170 684,00 €	40 320,00 €	23 864,00 €	16 456,00 €	0,00 €
Éducation	2	33 190,00 €	17 950,00 €	8 800,00 €	0,00 €	9 150,00 €
Culture	2	44 440,00 €	18 400,00 €	12 500,00 €	0,00 €	5 900,00 €
Cadre de vie	3	30 998,00 €	17 160,00 €	9 800,00 €	2 122,00 €	5 238,00 €
Santé	2	8 688,00 €	4 312,00 €	3 000,00 €	1 312,00 €	0,00 €
Parentalité et droits sociaux	4	73 220,00 €	56 536,00 €	27 800,00 €	13 000,00 €	15 736,00 €
Lien social	8	117 354,00 €	62 430,00 €	35 200,00 €	6 365,00 €	20 865,00 €
Programmation annuelle	26	478 574,00 €	217 108,00 €	120 964,00 €	39 255,00 €	56 889,00 €
Ville Vie Vacances	1	7 550,00 €	7 480,00 €	3 500,00 €	0,00 €	3 980,00 €
Quartier Été 2021	5	21 774,00 €	20 687,00 €	14 400,00 €	1 987,00 €	4 300,00 €
Quartier Solidaires Jeunes	2	6 679,00 €	6 604,00 €	5 700,00 €	360,00 €	544,00 €
Dispositifs complémentaires	8	36 003,00 €	34 771,00 €	23 600,00 €	2 347,00 €	8 824,00 €
TOTAL Général	34	514 577,00 €	251 879,00 €	144 564,00 €	41 602,00 €	65 713,00 €

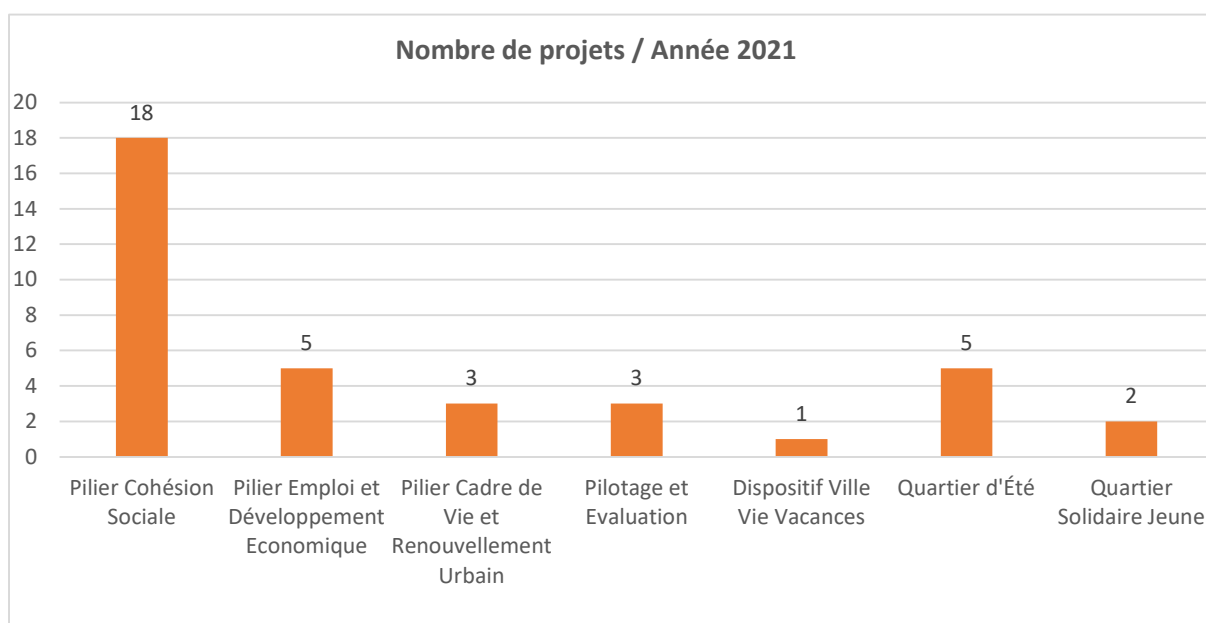
Les moyens mobilisés émanent à hauteur de 207 003 € de l'enveloppe annuelle au titre du BOP 147 dans le cadre du contrat de ville (86,2%) et 34 771 €, soit 13,8%, des dispositifs complémentaires.

S'y ajoutent au titre de l'ingénierie :

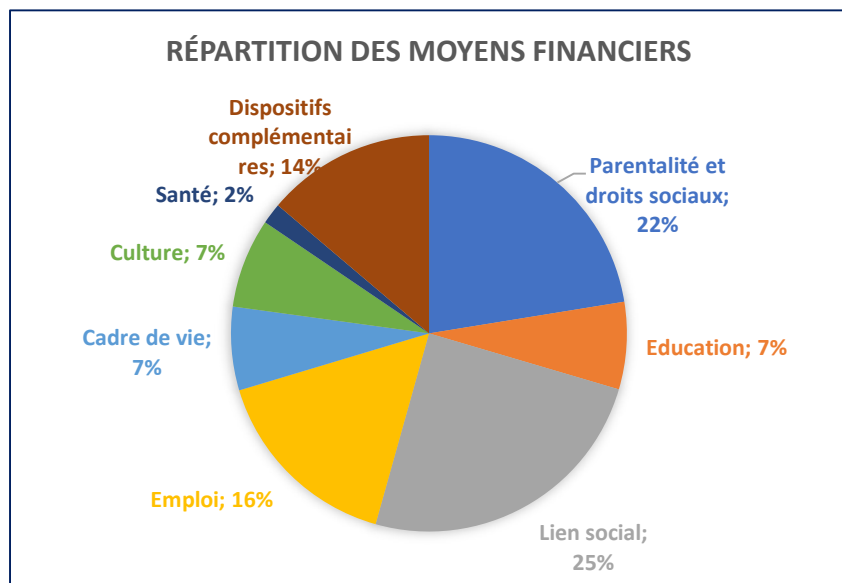
- la médiation sociale, qui relève d'une enveloppe nationale de crédits de l'Etat dans le cadre de postes d'adulte-relais, soit une aide de 16 906,94 € dont a bénéficié la Ville de Saint-Louis,
- l'action d'aide administrative-médiation sociale au sein du groupe scolaire Cigogne/Victor Hugo,
- une action d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville portée par l'ORIV, centre de ressources régional politique de la ville, pris en charge par Saint-Louis Agglomération (à hauteur de 7 000 €) et l'Etat (financement à l'échelle régionale).

Le nombre d'actions soutenues a été supérieur par rapport aux années précédentes, y compris à celles de 2020 qui était déjà marquée par une augmentation.

Diagramme représentant la répartition du nombre de projets par thématique



Cette évolution résulte du renouvellement des dispositifs « Quartier d'Été », « Quartier Solidaire Jeunes » et « Ville Vie Vacances », dispositifs visant à limiter les risques liés aux impacts sociaux de la crise sanitaire. Ils représentent 8 projets sur les 34 déployés en 2021.

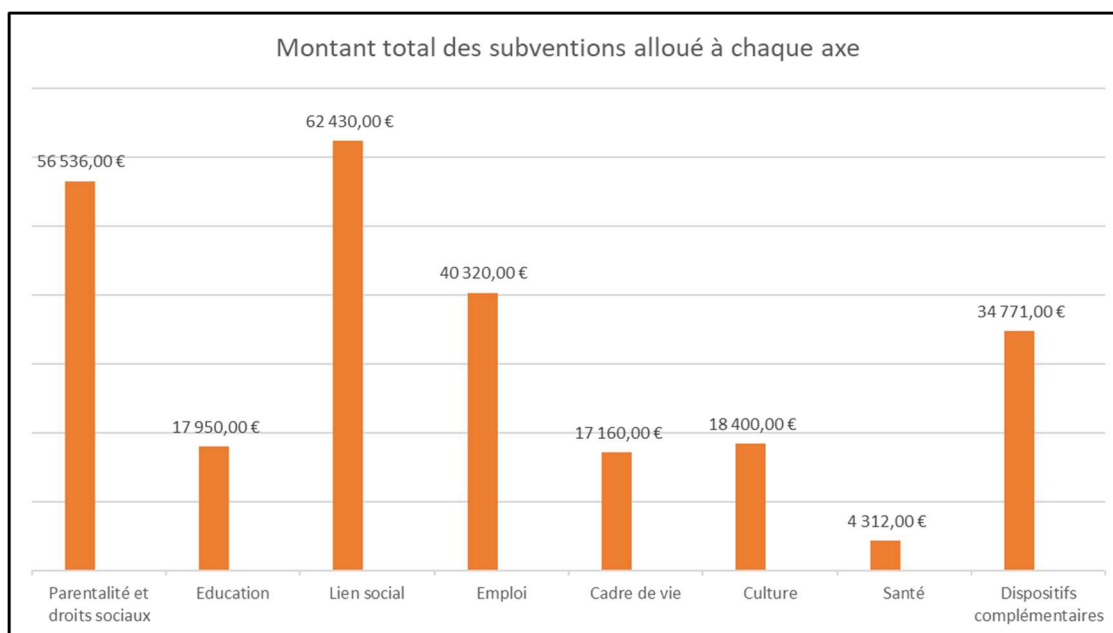


Les crédits complémentaires mobilisés au titre de ces dispositifs visent à faire face aux risques de rupture du lien social, de renforcement de la précarité et afin d'assurer la continuité éducative.

Assez logiquement les moyens financiers de l'État et des Collectivités locales portent davantage sur des projets classifiés « Lien social » (25% et dispositifs complémentaires : 14%) et sur la « parentalité et les droits sociaux » (22%). Le montant dédié à ce dernier enjeu est en

augmentation par rapport à l'année précédente.

C'est également le cas pour les moyens dédiés à l'emploi.



S'il est difficile d'établir le nombre de personnes touchées dans le cadre des actions, on peut néanmoins relever le succès des actions menées. On peut distinguer deux types d'actions : des actions ouvertes au public de manière large et celles relevant d'un accompagnement. Ces dernières mobilisent un nombre plus restreint de personnes mais permettent de mener une action plus en profondeur.

Concernant les tranches d'âges, comme les autres années, les actions drainent majoritairement un public d'enfants (6-15 ans). La part des jeunes adultes reste assez faible mais de nombreux porteurs de projets ont choisi de déployer des actions en leur direction. La présence d'adultes est surtout le fait de parents et s'inscrit dans le cadre de sorties en famille ou d'actions liées à la parentalité.

De nombreuses actions relèvent d'une mobilisation de plusieurs acteurs. Le travail entre porteurs de projet a augmenté, notamment pour permettre de mieux cibler les publics.

Enfin, si certaines actions sont menées exclusivement au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare, plusieurs actions visent un public mixte : accueil à la fois des publics du Quartier de la Gare mais aussi d'autres quartiers.

Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2021 (DSU-CS)

En 2021, la Ville de Saint-Louis a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, un montant de 296 092 € (pour mémoire, 279 484 € en 2020), soit une augmentation de près de 6%.

Cette dotation, conformément à l'article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées.

La DSU-CS, en 2021, a été principalement affectée aux opérations suivantes, visant à l'amélioration du cadre de vie et profitant aux habitants du Quartier de la Gare :

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT / MATÉRIELS (Montants TTC)

Conservatoire de Musique et de Danse	18 679 €
Travaux de rénovation de plafond	11 932 €
Installation de radiateurs à l'auditorium	3 079 €
Études et divers travaux	3 668 €
Installations sportives et matériel de sport	100 333 €
Création d'un espace fitness intergénérationnel	85 938 €
Acquisition de matériel pour animation biathlon enfants	14 395 €
Travaux écoles	64 747 €
Remplacement des fenêtres de l'école La Cigogne	51 523 €
Installation d'une rampe à l'école Victor Hugo	13 224 €
Aménagements et travaux de voirie/éclairage public	65 993 €
Aménagement d'un point d'apport volontaire (PAV) pour les déchets	59 927 €
Installation d'un compteur vélos sur la piste cyclable avenue de la Marne	6 066 €
TOTAL INVESTISSEMENT	249 752 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE (Montants TTC)

Espaces Verts	14 960 €
Tonte – Ramassage des feuilles – Nettoyage général – Plantation – Taille – Désherbage – Paillage – Remplacement de fleurs – Abattage – Diagnostic arbres – Arrosage – Préparation de sol – Création gazon – Elagage – Accotement (1 042 heures de travail au total)	
Propreté Urbaine	28 971 €
Balayage des voies et des trottoirs – Nettoyage des parcs et enlèvement des débris – Diverses interventions (1 548 heures au total)	
Centre Technique Municipal	27 238 €
Eclairage public – Voirie – Signalisation – Peinture – Maçonnerie – Menuiserie – Serrurerie – Acquisition divers matériels (1 522 heures au total)	
TOTAL FONCTIONNEMENT	71 169 €

Le montant total des travaux d'investissement / Matériels et des travaux d'entretien effectués par les Services techniques s'élève à 320 921 €.



Animation biathlon enfants – Noël 2021



Travaux installation compteur vélos avenue de la Marne

Annexe 1

Profil sociodémographique du Quartier de la Gare

EVOLUTION POPULATION	CA Saint Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare
Nb habitants / RP 2013	75 870	19 907	1 889
Part QPV (en %) en 2013	2,5	9,5	
Nb habitants / RP 2018	80 298	21 646	2 242
Part QPV (en %) en 2018	2,8	10,4	
Evolution	4 428	1 739	353
Evolution en %	5,8	8,7	18,7

Source : INSEE, Recensement de la population 2013 et 2018

PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	CA Saint Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare	Evol	Source
Part pop 0-24 ans (en %)	28,9	30,8	38,9		RP 2010
	27,5	30,3	40,0	↗	RP 2018
Part pop 60 ans et plus (en %)	19,4	19	15,1		RP 2010
	24,0	21,9	14,1	↘	RP 2018
Indice jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans que plus de 60 ans)	1,2	1,3	2,1		RP 2010
	0,9	1,1	2,4	↗	RP 2018
Part étrangers (en %)	14,4	23,1	23,0		RP 2010
	16,9	26,5	35,9	↗	RP 2018
Part des immigrés (en %)	20,8	32,8	44,8	↗	RP 2018
SITUATION FAMILIALE					
Part ménages 1 personne (en %)	34,1	40,1	43,8		RP 2010
	32,6	40,2	41,3	↘	RP 2018 / RP 2017 (gris)
Part des familles monoparentales (en %)	12,7	17,1	23,0		RP 2018 / RP 2017 (gris)
EMPLOI					
Part pers 15-64 ans ayant un emploi	67,1	61,5	49,1		RP 2010
	69,1	59,3	48,8	↘	RP 2018
Part pers 15-64 ans ayant un emploi (femmes)	61,9	56,8	41,1		RP 2010
	64,6	53,6	43,0	↗	RP 2018
Part d'emplois précaires parmi les emplois			15,8		RP 2010
			31,4	↗	RP 2018
Part d'emplois précaires parmi les emplois pour les femmes			20,0		RP 2010
			28,8	↗	RP 2018

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 et 2018

Demandeurs d'emploi en Fin de Mois (DEFM)	Période	CA Saint Louis*	Saint-Louis	Poids QPV/CA	QPV de la Gare	Poids QPV/Ville
Nb DEFM (toutes catégories)	fin 2016	4793	2400	50,07%	344	14,33%
	fin 2019	6261	2460	39,29%	309	12,56%
	fin 2020	6973	2732	39,18%	343	12,55%
	fin 2021	6854	2717	39,64%	370	13,62%
Evolution sur deux ans		593	257		61	
Evolution sur la période (%)		9%	10%		20%	
Nb femmes DEFM	fin 2016	2204	1064	48,28%	146	13,72%
	fin 2019	2933	1103	37,61%	131	11,88%
	fin 2021	3226	1202	37,26%	153	12,73%
Evolution sur deux ans		293	99		22	
Evolution sur la période (%)		13%	9%		15%	
Nb DEFM (Cat ABC)	fin 2016	4476	2244	50,13%	323	14,39%
	fin 2019	5854	2324	39,70%	298	12,82%
	fin 2020	6583	2589	39,33%	328	12,67%
	fin 2021	6366	2545	39,98%	353	13,87%
Evolution sur deux ans		512	221		55	
Evolution sur la période (%)		9%	10%		18%	
Nb DEFM (cat ABC) - < 26 ans	fin 2016	605	316	52,23%	44	13,92%
	fin 2019	701	295	42,08%	41	13,90%
	fin 2020	790	340	43,04%	41	12,06%
	fin 2021	743	301	40,51%	40	13,29%
Evolution sur deux ans		42	6		-1	
Evolution sur la période (%)		6%	2%		-2%	
Nb DEFM (cat ABC) + 50 ans	fin 2016	1249	543	43,47%	71	13,08%
	fin 2019	1799	584	32,46%	66	11,30%
	fin 2021	2081	712	34,21%	104	14,61%
Evolution sur deux ans		282	128		38	
Evolution sur la période (%)		16%	22%		58%	
Nb DEFM (cat ABC) CLD	fin 2016	855	430	50,29%	67	15,58%
	fin 2019	1380	528	38,26%	61	11,55%
	fin 2021	1683	665	39,51%	83	12,48%
Evolution sur deux ans		303	137		22	
Evolution sur la période (%)		22%	26%		36%	
Source : Pôle Emploi - Dares, Demandeurs d'emploi en Fin de Mois fin 2016, fin 2019, fin 2020 et fin 2021						
* Composition EPCI 2019 / EPCI 2021						

	CA Saint Louis	évol	Saint-Louis	évol	QPV de la Gare	évol	Source
Revenu médian (disponible)	30440,0	370,0	22610,0	400,0	14600,0	50,0	Filosofi 2019
	30070,0	3606,7	22210,0	1213,3	14550,0	786,0	Filosofi 2016
	26463,3	1,4	20996,7	1,9	13764,0	0,4	Filosofi 2013
Part des ménages imposés	72,6%		60,0%		34,4%		Filosofi 2019
	70,0%		57,6%		32,5%		Filosofi 2016
	70,9%	1,7%	61,8%	-1,8%	37,8%	-3,4%	Filosofi 2013
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	12,4%		25,0%		54,7%		Filosofi 2019 / Filosofi- 2017 (gris)
	12,7%		26,0%		51,5%		Filosofi 2016
					54,2%	0,5%	Filosofi 2013
Taux de pauvreté - Part pop sous le seuil de pauvreté (<60% du revenu médian)	9,3%		19,0%		40,3%		Filosofi 2019
	9,2%		18,5%		37,9%		Filosofi 2016
	11,4%	-2,1%	18,8%	0,2%	40,7%	-0,4%	Filosofi 2013
Source : Fichier Localisé Social et Fiscal -FILOSOFI (INSEE) 2019							

	Période	CA Saint-Louis	Saint-Louis	Part	QPV de la Gare	Part	Poids QPV/Ville
Nb allocataires CAF	fin 2020	9166	3494	38,1%	475		13,6%
	fin 2019	8977	3408	38,0%	468		13,7%
	fin 2018	8259	3164	38,3%	474		15,0%
	fin 2014	ND	3036		499		16,4%
	Evolution 2014-2020	#VALEUR!	458	14,5	-24	-5,1	
Nb alloc CAF - Mono-parentaux	fin 2020	1463	608	41,6%	82		13,5%
	fin 2019	1418	605	42,7%	88		14,5%
	fin 2018	1368	573	41,9%	82		14,3%
	fin 2014	ND	550		97		17,6%
	Evolution 2014-2020	#VALEUR!	58	10,1	-15	-18,3	
Nb alloc CAF - AAH	fin 2020	768	339	44,1%	57		16,8%
	fin 2019	759	338	44,5%	54		16,0%
	fin 2018	747	321	43,0%	53		16,5%
	fin 2014	ND	241		43		17,8%
	Evolution 2014-2020	#VALEUR!	98	30,5	14	26,4	
Nb alloc CAF - RSA socle	fin 2020	1233	692	56,1%	100		14,5%
	fin 2019	1044	583	55,8%	95		16,3%
	fin 2018	1012	568	56,1%	110		19,4%
	fin 2014	ND	602		134		22,3%
	Evolution 2014-2020	#VALEUR!	90	15,8	-34	-30,9	
Nb alloc recevant la prime d'activité	fin 2020	2517	1004		133		13,2%
	fin 2019	2479	1021		137		13,4%
	fin 2018	1696	767		129		16,8%
	Evolution 2018-2020	821	237	30,9	4	3,1	

Source : Données CNAF - Allocataires fin 2020, fin 2019, fin 2018 et fin 2014

La prime d'activité est un complément de revenu entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette aide aux travailleurs aux revenus modestes remplace la prime pour l'emploi et le RSA activité. Elle est accordée sous conditions de revenus aux salariés et aux indépendants majeurs ainsi qu'à certains étudiants salariés et apprentis.

En réponse à « l'état d'urgence économique et social » de décembre 2018, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, associée à l'élargissement des conditions d'éligibilité à cette prestation, a été mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019.

LOI n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037851899/>

Avis de la Ville de Saint-Louis



Extrait du Procès Verbal

**Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Saint-Louis**

Séance du 17 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 17 NOVEMBRE A 18 H 20.

LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale SCHMIDIGER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. les Adjoints KNIBIELY Philippe, GERTEIS Stéphanie, SCHICCA Daniel, DINTEN Françoise, BACHMANN Florian, STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, GISSY Bertrand, SFEIR Lola, SCHMITTER Bernard et CHOQUET Sylvie.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux PISARONI Gabriel, ECKES Raymond, FERRANDEZ Françoise, MISLIN Bernard, GANGLOFF Karin, DURIATTI Pascal, ALBRECHT Josiane, LEFEBVRE Christophe, KELLER-SOL Sophie, GENIALE Magna, SAVARY Nicolas, FEGHOUL-FERHATI Nawal, BAYSANG Frédéric, GREWIS Barbara et GASSELIN Mathieu.

Excusés représentés :

- Mme HERSBERGER Elisabeth donne procuration à Mme SCHMIDIGER Pascale,
- M. GIEGELMANN Hubert donne procuration à M. ECKES Raymond,
- Mme CAMBLIN Marie donne procuration à Mme KELLER-SOL Sophie,
- Mme FELDTRAUER Catherine donne procuration à M. GISSY Bertrand,
- Mme HOUDAF Amal donne procuration à M. BACHMANN Florian,
- M. DEME Alioune donne procuration à Mme CHOQUET Sylvie,
- M. KAHRIC Franck donne procuration à M. SAVARY Nicolas.

Excusés non représentés :

- M. BERVIN Patrice,
- Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline.

POINT N° 3 : CONTRAT DE VILLE : RAPPORT ANNUEL 2021

Rapporteur : Madame Pascale SCHMIDIGER, Maire

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rendait obligatoire pour les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville l'établissement d'un rapport annuel. Il s'agissait de présenter la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, des actions menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Cette obligation a été supprimée par l'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Cependant, dans un souci de visibilité et de clarté dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville vis-à-vis des habitants, il a été décidé de rédiger un rapport annuel et d'en assurer la présentation auprès des différentes instances (conseil municipal, conseil communautaire, conseil citoyen).

Ce rapport a été rédigé par Saint-Louis Agglomération, en collaboration étroite avec la Ville de Saint-Louis et a bénéficié de l'accompagnement de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), centre de ressources régional Politique de la Ville.
Il rend compte des actions menées en 2021.

SYNTHESE DU BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DE LA GARE A SAINT-LOUIS DURANT L'ANNEE 2021

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé le contrat de ville de Saint-Louis 2015-2020 « Quartier de la Gare » par délibération en date du 21 mai 2015. Ce contrat a été signé le 24 juin 2015.
Il est par ailleurs rappelé que les contrats de ville ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2022 par la loi de finances 2019, puis jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi de finances 2022.

Evolution de la situation sur le Quartier de la Gare

Le nombre d'habitants du Quartier de la Gare, qui avait été évalué à 1 889 habitants au moment de la signature du contrat de ville (selon les données disponibles de l'INSEE au titre du recensement de la population de 2013), s'établit à 2 242 habitants selon les estimations issues du recensement de la population de 2018.

L'évolution du quartier peut être résumée par les constats suivants :

- Une évolution du nombre d'habitants plus forte que sur le reste du territoire : +18,7% à l'échelle du quartier, contre +8,7% à l'échelle de la ville et +5,8% à celle de l'agglomération.
- Un quartier jeune : 4 habitants sur 10 ont moins de 25 ans (40%). Le renouvellement des habitants sur le Quartier de la Gare se fait en faveur de ménages avec des enfants.
- Un quartier marqué par les migrations : le taux d'étrangers (35,9%) et d'immigrés (44,8%) est particulièrement élevé et croît rapidement.
- Des situations familiales fragiles : 4 ménages sur 10 sont des personnes isolées sur le quartier. La part des familles monoparentales y est plus importante (23%) que sur la ville (17%) ou l'agglomération (12,7%).

.../...

- Une situation sur le plan scolaire qui fait apparaître des manques : ~~23,9% des 16-25 ans non~~ scolarisés ou sans emploi, alors que la moyenne nationale, tous territoires confondus, est de 16,6%.
- Une amélioration dans le champ de l'emploi mais des freins encore à lever : augmentation de 20% du nombre de personnes du quartier inscrites à Pôle Emploi, alors qu'elle est seulement de 10% au niveau de la ville et de 9% à celle de l'agglomération. Cependant, cette évolution ne s'observe pas au niveau des jeunes à l'échelle du quartier.
- Une dépendance aux minima sociaux qui perdure mais une réduction des écarts : constat d'une baisse du nombre d'allocataires (en particulier bénéficiaires du RSA socle). 40,3% des habitants du Quartier de la Gare vivent sous le seuil de pauvreté, avec un revenu médian annuel de 14 600 €, contre 22 610 € au niveau de la ville et 30 440 € au niveau de l'agglomération.

L'ensemble de ces constats plaide pour une poursuite des actions menées.

Actions menées au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare et moyens financiers dédiés

L'appel à projets pour l'année 2021 a été lancé en décembre 2020.

Données chiffrées :

- 35 actions financées en 2021, contre 30 en 2020. Cette évolution résulte du renouvellement des dispositifs « Quartier d'Été » et « Quartier Solidaire Jeunes », visant à limiter les risques liés aux impacts sociaux de la crise sanitaire (8 actions sur les 35).
- 514 577 € mobilisés pour mettre en œuvre les actions, dont 251 879 € au titre du contrat de ville (hors ingénierie) : 144 564 € de crédits spécifiques de l'Etat, 65 713 € de la Ville de Saint Louis et 41 602 € de Saint-Louis Agglomération.

Les actions ont essentiellement été menées en vue de favoriser la cohésion sociale et ont ciblé majoritairement un public d'enfants âgés de 6 à 15 ans.

Une difficulté récurrente réside dans la mobilisation des parents, y compris lors des animations de proximité.

Les principaux porteurs des actions 2021 sont : le Centre socio-culturel de Saint-Louis, le Service Sport et Jeunesse de la Ville de Saint-Louis, le CCAS de la Ville de Saint-Louis, La Petite Camargue Alsacienne, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Solidarité Femmes 68, Face Alsace, la Mission Locale Saint-Louis Altkirch, l'association Le Cap, l'association Ariana.

En plus des actions précitées, la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération ont mené des opérations d'amélioration du cadre de vie au sein du Quartier de la Gare, notamment à travers l'installation, en 2021, d'un point d'apport volontaire supplémentaire en face de la gare, la problématique de la gestion des déchets étant un sujet majeur au sein du quartier.

Enfin, il faut noter l'implication des deux bailleurs sociaux DOMIAL et NEOLIA, possédant respectivement 85 et 255 logements sociaux au sein du Quartier de la Gare et bénéficiaires de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

DOMIAL a ainsi mobilisé 13 635 € et NEOLIA 51 903 € au titre de cet abattement, ces montants étant affectés au financement d'actions d'amélioration (gestion des déchets et encombrants, maintenance des dispositifs d'accès des entrées d'immeuble, aménagement des espaces extérieurs, ...).

Au total, les deux bailleurs sociaux ont ainsi mobilisé 65 538 € en 2021.

Médiation sociale au service du lien social

Durant l'année 2021, deux médiateurs (adultes relais) ont œuvré au sein du Quartier de la Gare : Oumar SAMATÉ pour la période de janvier à août et Filo COSTA, nouveau médiateur entré en fonction le 1^{er} septembre.

Il est rappelé que la mission des médiateurs consiste notamment à aller à la rencontre des habitants du Quartier de la Gare dans l'objectif de recueillir leurs préoccupations, de recenser leurs besoins et les faire remonter aux institutions compétentes. La moitié du temps de travail des médiateurs s'est déroulée dans l'espace public, les rencontres avec les habitants ayant notamment lieu dans les parcs publics, au pied des immeubles, à la sortie des écoles, sur les terrains multisports ou dans le cadre d'actions portées par les partenaires auxquelles les médiateurs viennent en soutien.

En 2021, 50 habitants du Quartier de la Gare ont bénéficié d'une première information de la part des médiateurs (28% sont des femmes et 25% ont moins de 25 ans). Par ailleurs, dans le cadre de leur travail d'accompagnement administratif, les médiateurs ont constaté une augmentation des populations étrangères ayant des lacunes en français (populations kosovar, thaïlandaise, espagnole, croate).

Gouvernance du contrat de ville

Le **comité de pilotage**, composé de représentants des signataires du contrat de ville ainsi que des représentants du Conseil Citoyen, s'est réuni deux fois au cours de l'année 2021 (29 juin et 31 novembre). Il a pour but de valider les orientations générales mais aussi d'échanger sur les enjeux stratégiques du territoire dans une logique prospective.

Une **équipe projet**, composée de représentants des services de la Ville de Saint-Louis et de Saint-Louis Agglomération, ainsi que de la Directrice de l'ORIV, assure le suivi et la mise en oeuvre du contrat de ville.

Elle se réunit au moins une fois par mois (sauf en août), afin de faire le point sur l'avancement des dossiers en cours et d'engager le travail à venir.

Le **comité interacteurs** rassemble les habitants (ceux membres du conseil citoyen), les acteurs locaux et associatifs intervenant sur le Quartier de la Gare, les porteurs de projets, les représentants de l'État et des collectivités, ainsi que les représentants des autres structures partenaires (signataires du contrat de ville). Ce comité permet de multiplier les échanges entre les différents acteurs, tout en complétant la pertinence de l'action auprès de la population par le biais d'observations et de bilans.

Au cours de l'année 2021, il s'est réuni quatre fois (21 janvier, 29 avril, 17 juin et 28 septembre).

Le recours à la visioconférence a permis d'élargir le socle des participants, avec une présence renforcée d'acteurs intervenant à l'échelle du département.

Le **conseil citoyen**, instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans le cadre du contrat de ville, est un lieu d'échange associant les habitants des quartiers prioritaires à l'action publique locale.

Le conseil citoyen du Quartier de la Gare est constitué d'un collège d'habitants du quartier tirés au sort sur une liste de volontaires et complété par un collège d'acteurs locaux (acteurs associatifs et économiques).

Le 27 juillet 2021 a eu lieu le renouvellement du conseil citoyen à travers l'organisation d'un nouveau tirage au sort. Le conseil citoyen se compose depuis cette date de 14 habitants (7 femmes et 7 hommes) pour le collège habitants, sachant que le collège acteurs locaux a été maintenu.

Une remise officielle de l'arrêté de nomination auprès du conseil citoyen renouvelé a eu lieu le 30 novembre 2021 en présence de Madame le Maire de Saint-Louis et Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse. Cette première entrevue a permis à l'ensemble des membres de se présenter et d'évoquer les pistes de réflexions.

Trois problématiques prioritaires ont été retenues par le conseil citoyen : le logement, l'hygiène/salubrité et la sécurité, ces sujets constituant la feuille de route pour les prochaines années.

.../...

RAPPORT SUR LES ACTIONS MENEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN FINANCEES PAR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU-CS) AU TITRE DE L'ANNEE 2021

En 2021, la Ville de Saint-Louis a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, un montant de 296 092 € (pour mémoire, 279 484 € en 2020), soit une augmentation de près de 6%.

Cette dotation, conformément à l'article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées.

La DSU-CS a été principalement affectée en 2021 aux opérations suivantes, visant à l'amélioration du cadre de vie et profitant aux habitants du Quartier de la Gare :

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT / MATÉRIELS (Montants TTC)

Conservatoire de Musique et de Danse	18 679 €
Travaux de rénovation de plafond	11 932 €
Installation de radiateurs à l'auditorium	3 079 €
Études et divers travaux	3 668 €
Installations sportives et matériel de sport	100 333 €
Création d'un espace fitness intergénérationnel	85 938 €
Acquisition de matériel pour animation biathlon enfants	14 395 €
Travaux écoles	64 747 €
Remplacement des fenêtres de l'école La Cigogne	51 523 €
Installation d'une rampe à l'école Victor Hugo	13 224 €
Aménagements et travaux de voirie/éclairage public	65 993 €
Aménagement d'un point d'apport volontaire (PAV) pour les déchets	59 927 €
Installation d'un compteur vélos sur la piste cyclable avenue de la Marne	6 066 €
TOTAL INVESTISSEMENT	249 752 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE (Montants TTC)

Espaces Verts	14 960 €
Tonte – Ramassage des feuilles – Nettoyage général – Plantation – Taille – Désherbage – Paillage – Remplacement de fleurs – Abattage – Diagnostic arbres – Arrosage – Préparation de sol – Création gazon – Elagage – Accotement (1 042 heures de travail au total)	
Propreté Urbaine	28 971 €
Balayage des voies et des trottoirs – Nettoyage des parcs et enlèvement des détritiques – Diverses interventions (1 548 heures au total)	
Centre Technique Municipal	27 238 €
Eclairage public – Voirie – Signalisation – Peinture – Maçonnerie – Menuiserie – Serrurerie – Acquisition divers matériels (1 522 heures au total)	
TOTAL FONCTIONNEMENT	71 169 €

Le montant total des travaux d'investissement / Matériels et des travaux d'entretien effectués par les Services techniques s'élève à 320 921 €.

Le projet de rapport annuel 2021 portant sur la mise en œuvre de la politique de la ville était consultable au bureau n° 116 pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et déposé sur le bureau de l'assemblée délibérante.

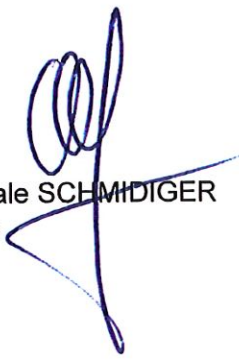
Après avoir pris connaissance du bilan des actions menées en 2021 et des perspectives d'évolution et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport 2021 ci-joint portant sur la mise en œuvre de la politique de la ville dans le quartier de la gare de Saint-Louis.

Publié le : 23 novembre 2022

Pour extrait conforme
Saint-Louis, le 21 novembre 2022


Marie-Astride MULLER
Directrice Générale des Services
Secrétaire de séance




Pascale SCHMIDIGER
Maire

Avis du Conseil Citoyen

Une présentation collective du rapport annuel 2021 a été proposée aux membres du conseil citoyen par Raphael Keller au cours de la séance mensuelle du 22 novembre 2022.

Cette présentation a permis de comprendre l'évolution du quartier prioritaire et de cibler davantage les actions menées par les différents partenaires du contrat de ville. En effet, l'envoi de ce document par mail n'est pas forcément aisé pour tous les membres puisque certains présentent des difficultés de maîtrise de la langue française, et n'ont pas toujours un équipement informatique adapté pour lire ce type de document. Les retours individuels sont donc restreints.

Les membres du conseil citoyen et les acteurs locaux notent que la présentation orale et écrite dans son ensemble a été claire, aérée et comprise de tous. Ce rapport est structuré autour de plusieurs parties à savoir :

- Présentation des profils socio-économique des habitants du QPV
- Une synthèse globale des actions
- Une gouvernance dynamique
- Des moyens financiers

A l'issue d'un travail collectif les membres ont pu exprimer leurs ressentis individuels et leurs souhaits d'amélioration pour le quartier. Suite à un échange très dynamique, les membres ont évoqué des points de questionnements, et se sont positionnés sur les commentaires à insérer dans l'avis du rapport de l'année 2021 à savoir :

- Les habitants font souvent des retours sur leurs « intérêts personnels » par rapport à la situation de leur logement dans le quartier , par rapport à des demandes de prises en charges de situations complexes administratives et d' accès aux droits, par rapport à une prise en charge médicale...L'ensemble de ces retours, permet au conseil citoyen de prendre connaissance des problématiques repérées au sein du quartier et d'orienter leurs questionnements par rapports aux différentes actions mises en œuvre pour les habitants du quartier prioritaire.
- Les membres sont les porte-paroles, réguliers, des habitants. Ils leur communiquent des pistes d'informations et l'existence de certaines actions notamment celles proposées au sein de la maison de quartier. Les membres souhaitent rester informés des actions mises en place par l'ensemble des acteurs locaux. Pour cela, Il aurait été intéressant de pouvoir reprendre connaissance, à l'aide d'un tableau récapitulatif, des actions menées au cours de l'année 2021.
- Un conseiller numérique a pris ses fonctions en 2022 pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives. Trop de demandes d'accès aux droits n'aboutissent pas par manque de professionnels dans le secteur (CAF, CPAM, France Service.) A ce jour, Le conseil note une absence de service « régulier » d'accès aux droits au niveau du quartier (Absence de permanence administrative). Une action mériterait d'être étendue pour répondre à cette problématique.
- Une interrogation persiste sur les missions du médiateur social. En effet, la médiatrice sociale exerçant au niveau de l'école Victor Hugo, vient en appui auprès de familles en précarité sociale rencontrant des difficultés sur le plan de la compréhension de la langue. Les membres

s'interrogent si les missions de cette professionnelle sont transmises à l'ensemble des familles fréquentant cet établissement scolaire. De plus, existe-t-il un interlocuteur au sein du collège Forlen pouvant répondre à cette même problématique ? Le médiateur social en poste actuellement manque encore de visibilité.

- L'ancien médiateur social exerçant au sein du quartier en 2021 a mobilisé des jeunes pour les animations sportives. Il serait souhaitable de continuer à mobiliser ce public avec régularité sur l'ensemble du quartier et tenter de cibler de nouveaux participants.
- L'accompagnement à la scolarité est proposé par le CSC pour la tranche d'âges 6 ans à 12 ans. Un accompagnement scolaire, aide aux devoirs, pour des adolescents mériterait d'être développé. L'arche ne pouvant répondre à toutes les demandes des familles.
- Malgré le déménagement de la mission locale, une permanence a pu être maintenue au sein de la maison de quartier. De nombreuses actions destinées au public jeune ont été proposées. La mission locale a touché un nombre important de jeunes du QPV. Aussi, le maintien d'une permanence au sein de la maison de quartier a tout son sens. Le conseil s'interroge si des jeunes du quartier ont bénéficié au dispositif tapage ?

Les membres soulignent que les actions visant à promouvoir la santé et le lien social ont permis de créer et développer de réels liens sociaux et de solidarité, entre les habitants, au sein même du quartier (co voiturage, garde d'enfants, courses, entraide ...). Les outils de communication doivent être soutenus pour promouvoir les actions proposées au sein du quartier.

Les membres émettent un avis favorable au présent rapport.

Délibération

Du Conseil de Communauté

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLER Angelino (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

29^{ème} QUESTION

Approbation du rapport annuel 2021 sur la mise en œuvre de la politique de la ville

(DELIBERATION n°2022-246)

Pour rappel, la politique de la ville est une politique publique de développement territorial qui vise à réduire les processus de dégradation de certains territoires dans tous leurs aspects : sociaux, culturels, économiques et urbains.

Un décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 a défini la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements. Sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, le Quartier de la Gare à Saint-Louis a ainsi été retenu, et a fait l'objet d'un contrat de ville signé le 24 juin 2015.

Le projet de rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville au titre de l'année 2021 a été soumis pour avis à la Ville de Saint-Louis et au Conseil Citoyen.

Au regard des avis favorables rendus par le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Louis par délibération du 17 novembre 2022 et par le Conseil Citoyen en date du 25 novembre 2022, et après en avoir pris connaissance, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le rapport annuel 2021 sur la mise en œuvre de la politique de la ville, tel que joint en annexe de la présente délibération ;
- de charger le Président ou son représentant de relayer les remarques et les propositions formulées dans les avis émis par le Conseil Municipal et le Conseil Citoyen ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à rendre publics le rapport et ses annexes.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN